

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA HAUTE-YAMASKA
VILLE DE WATERLOO

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Waterloo, tenue le 8 septembre 2026 à 19h00, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville, 417, rue de la Cour, Waterloo à laquelle sont présents mesdames et messieurs les conseillers(ères) suivant(e)s :

M. Pierre-Paul Foisy, M. Pierre-Richard Côté, Mme Barbara Verhoef, Mme Brigitte Hémond, M. Loric Vautour-Ouellet. et M. Pierre Brien.
Formant quorum, sous la présidence de monsieur le Maire Pascal Russell.

Mme Jessica Tanguay, greffière et directrice générale par intérim, M. Patrick Gallagher, directeur général adjoint, et Mme Anne Turcotte, consultante au service du greffe, sont également présents.

Mot de bienvenue

M. le Maire souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux personnes présentes.

Constatation du quorum

- 26.09.1** **Ouverture de la séance ordinaire du 8 septembre 2026**
- Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19 h après avoir constaté le quorum.
- 26.09.2** **Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 septembre 2026**
- Il est proposé par Barbara Verhoef et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé et modifié comme suit :
- retrait du sujet 8.1 Nomination d'un directeur général par intérim.
 - ajout du sujet 8.5 Prolongation du contrat de la conseillère aux communications temporaire
- 26.09.3** **3. Questions du public sur l'ordre du jour**
- Les personnes présentes sont invitées à poser des questions sur les sujets inscrits à l'ordre du jour.
- 26.09.4** **Adoption des procès-verbaux des séances du conseil municipal des 18 et 31 août 2026**
- Il est proposé par le maire Pascal Russel et résolu unanimement que les procès-verbaux des séances du conseil des 18 et 31 août 2026 soient adoptés tels que proposés et signés conformément à la *Loi sur les cités et villes*.
- 26.09.5** **Approbation des dépenses et paiements d'août 2026**
- Il est proposé par Pierre-Richard Côté et résolu unanimement:
1. D'autoriser les dépenses et le paiement desdites dépenses énumérées à la liste des paiements du mois d'août 2026, cette liste faisant partie intégrante de la présente résolution comme si au long récitée;
 2. D'approprier les montants nécessaires pour les diverses dépenses et d'autoriser les transferts de crédits budgétaires selon ce qui est indiqué à la liste soumise.
- Adoptée**

Dépôt de documents

Dépôt du procès-verbal du CCU du 25 août 2026

Le procès-verbal du CCU du 25 août 2026 est déposé.

Finance et administration

26.09.7.1

Autorisation d'emprunt temporaire - Règlement d'emprunt 26-969 pour les infrastructures en eau

ATTENDU l'adoption et l'entrée en vigueur du Règlement 26-969 décrétant des dépenses et un emprunt de 4 100 000 \$ pour les infrastructures en eaux;

ATTENDU QU'il y a lieu d'effectuer des déboursés pour certains travaux d'infrastructures en eaux avant l'obtention du financement à long terme;

En conséquence,
il est proposé par Pierre-Richard Côté
et résolu à l'unanimité:

1. Que le conseil permet de procéder à l'ouverture d'un emprunt temporaire au montant maximal de 4 100 000 \$ afin de financer les déboursés dans le cadre des travaux d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées auprès de l'institution financière de la Ville offrant les conditions les plus avantageuses.
2. Que le conseil autorise le maire, M. Pascal Russell, ou en son absence le maire suppléant, et la trésorière, Mme Guylaine Poudrier, ou en son absence le directeur général par intérim, à signer les documents requis au nom de la Ville de Waterloo.

Adoptée

26.09.7.2

Affectation d'excédent non affecté - Frais d'émondage et d'abattage d'arbres

ATTENDU QUE l'inventaire du patrimoine arbustif existant de la Ville de Waterloo devient, dans un pourcentage plus important, en fin de vie naturelle;

ATTENDU QU' à la suite de l'orage du 16 juillet dernier, plusieurs interventions pour des arbres ou branches endommagés présentant des fragilités ont été nécessaires;

ATTENDU QU' un entrepreneur spécialisé en émondage et abattage d'arbres a été mis à contribution durant et après l'orage du 16 juillet 2026 entraînant des factures qui totalisent 4 000 \$, plus taxes, ce qui dépasse la prévision budgétaire de 2026 pour le poste 02-701-50-529.

En conséquence,
il est proposé par Brigitte Hémond
et résolu à l'unanimité que:

Que le conseil affecte une somme maximale de 4 199,50 \$, incluant les taxes nettes, à même l'excédent non affecté de la Ville pour acquitter le paiement de ces factures.

Adoptée

26.09.7.3

Rémunération de la trésorière - Élections municipales du 2 novembre 2025

ATTENDU QUE la Ville de Waterloo comporte plus de 5 000 habitants et que, dans ce contexte, la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* et le *Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux* prévoient une rémunération minimale pour la trésorière et que celle-ci n'avait pas été prévue;

En conséquence,
il est proposé par Pierre-Richard Côté
et résolu à l'unanimité que:

1. Le conseil autorise le versement d'une rémunération additionnelle de 2 316,10 \$ pour la trésorière pour les fins des élections municipales du 2 novembre 2025, incluant la production des documents requis.

Adoptée

26.09.7.4

Radiation de soldes résiduaire

ATTENDU les listes des soldes en souffrance et recommandations soumises au conseil par la trésorière;

ATTENDU les dispositions de la *Loi sur la fiscalité municipale* et la réalisation d'un exercice de recouvrement rigoureux;

ATTENDU QUE le conseil peut accorder la radiation des soldes irrécouvrables;

En conséquence,
il est proposé par Brigitte Hémond
et résolu à l'unanimité:

1. Que le Conseil approuve la radiation des soldes irrécouvrables de la liste des soldes en souffrance et autorise la trésorière à procéder à la radiation des soldes irrécouvrables soumis.
2. Que le Conseil approuve également la radiation des intérêts décrits aux rapports "Radiation de soldes irrécouvrables" et autorise la trésorière à procéder à la radiation de la somme des intérêts concernés.

Adoptée

Ressources humaines

26.09.8.1

Nomination d'un directeur général par intérim

Point retiré.

26.09.8.2

Fin de la période de probation de la commis à l'administration

ATTENDU QUE l'employée mentionnée au rapport RH-2026-16 a obtenu une recommandation de fin de probation de la part de la directrice des finances et trésorière, conformément à l'article 15.06 de la convention collective du Syndicat des employés municipaux de la Ville de Waterloo.

En conséquence,
il est proposé par Barbara Verhoef
et résolu à l'unanimité :

1. Que le Conseil accorde la permanence d'emploi à l'employée mentionnée au rapport RH-2026-16 au poste de commis à

l'administration en date du 16 septembre 2026.

Adoptée

26.09.8.3

Conditions de travail du préventionniste

ATTENDU QUE la résolution 26.06.9.2 a été adoptée le 9 juin 2026 afin d'autoriser la signature d'une lettre d'entente dans le contexte de la prolongation de son contrat de travail;

ATTENDU QU'il est opportun de préciser certaines modalités prévues;

En conséquence,
il est proposé par Pierre-Richard Côté
et résolu à l'unanimité que:

1. Le conseil confirme et autorise les modalités de travail prévues dans le rapport RH-2026-17 pour le préventionniste, à compter du 9 juin 2026 jusqu'au 31 décembre 2026;
2. Soient autorisés le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général par intérim à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution et à y effectuer les modifications mineures jugées nécessaires.

Adoptée

26.09.8.4

Mandat de services professionnels - Diagnostic organisationnel

ATTENDU QUE la Ville de Waterloo souhaite effectuer un diagnostic organisationnel, conformément à la résolution adoptée en ce sens le 14 juillet 2026, ainsi que certaines analyses et démarches complémentaires;

ATTENDU les dispositions du *Règlement de gestion contractuelle* et de la *Loi sur les contrats des organismes municipaux*;

ATTENDU QU'une demande de prix a été réalisée auprès de trois fournisseurs par la directrice générale par intérim et que le conseil a procédé à l'analyse des propositions de chaque fournisseur, en fonction des besoins opérationnels de la Ville;

En conséquence,
il est proposé par Barbara Verhoef
et résolu à l'unanimité que:

1. Le conseil octroie le contrat de gré à gré à l'entreprise Cohésion RH (9399-0026 Québec Inc.), le soumissionnaire ayant les conditions les plus avantageuses pour la Ville, selon les prix unitaires prévus à la soumission amendée datée du 26 août 2026, selon une valeur estimative de 24 080 \$, plus taxes applicables (27 685,98 \$, taxes incluses);
2. Ces montants soient acquittés à même l'excédent de fonctionnement non affecté;
3. Soient autorisés le maire ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général par intérim à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution et à y effectuer les modifications mineures jugées nécessaires.

Adoptée

26.09.8.5

Prolongation du contrat de la conseillère aux communications temporaire

ATTENDU la résolution 25.08.12.2 qui procédait à l'embauche d'une conseillère en communication temporaire;

ATTENDU les besoins temporaires accrus de la Ville dans différents services;

En conséquence,
il est proposé par Pierre Brien
et résolu à l'unanimité que:

1. Le conseil autorise la prolongation du contrat de travail de la conseillère en communication temporaire jusqu'au 18 décembre 2026;
2. Soient autorisés le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général par intérim à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution et à y effectuer les modifications mineures jugées nécessaires.

Adoptée

Affaires juridiques, greffe et archives

26.09.9.1

Responsables de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels

Le conseiller Pierre Brien déclare son intérêt et se retire des délibérations.

ATTENDU le mouvement de personnel des derniers mois;

Il est proposé par Loric Vautour-Ouellet
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que:

1. Le conseil révoque les nominations antérieures de différents membres du personnel à titre de responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels;
2. Le conseil désigne Mme Céline Vary pour agir à titre de responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels ainsi que M. Patrick Gallagher pour agir à titre de substitut;
3. Soit autorisé le maire ou, en son absence, le maire suppléant à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution et à y effectuer les modifications mineures jugées nécessaires.

Adoptée

26.09.9.2

Transaction-quittance - Lot 4 162 359 sur la rue Western

Il est proposé par Pierre Brien
et résolu à l'unanimité que:

1. Le conseil autorise la signature de l'entente de transaction-quittance entre la Ville et le propriétaire du lot 4 162 359 du cadastre du Québec, sur la rue Western, telle que soumise;
2. Le montant concerné soit acquitté à même le budget courant;
3. Soient autorisés le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général par intérim à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution et à y effectuer les modifications mineures jugées nécessaires.

Adoptée

Aménagement et urbanisme

26.09.10.1

PIIA - Rénovation au 864, rue Western

ATTENDU QUE le demandeur propose de changer sa porte de garage existante de couleur verte pour une nouvelle de couleur blanche pour la propriété située au 864, rue Western;

ATTENDU QUE la nouvelle porte de garage blanche s'agence aux couleurs des ouvertures existantes sur la maison sur le même terrain;

ATTENDU QUE le projet respecte les exigences du règlement sur les PIIA et que le CCU a émis un avis favorable;

En conséquence,
il est proposé par Loric Vautour-Ouellet
et résolu à l'unanimité que:

1. Le conseil approuve la demande déposée conformément au règlement sur les PIIA pour le projet de modification de couleur de la porte de garage située au 864, rue Western (CCU 2026-123) tel que soumise.

Adoptée

26.09.10.2

PIIA - Aménagement paysager de constructions résidentielles neuves au 80 et 82, rue Yves-Malouin

ATTENDU QUE la Ville a reçu les plans d'aménagement paysager pour les 80 et 82, rue Yves-Malouin du demandeur;

ATTENDU QUE le plan d'aménagement de terrain proposé pour les deux unités respecte les exigences du règlement sur les PIIA;

ATTENDU QUE le CCU a émis un avis favorable à la demande;

En conséquence,
Il est proposé par Loric Vautour-Ouellet
et résolu à l'unanimité que :

1. Le conseil accepte la demande déposée conformément au Règlement sur les PIIA pour les plans d'aménagement paysager pour les 80 et 82, rue Yves-Malouin (CCU 2026-120), telle que soumise.

Adoptée

26.09.10.3

Demande de modification du règlement de zonage 25-956 pour la zone H-118

ATTENDU QUE le demandeur est propriétaire des immeubles de type multi-logements (6-plex) situés aux : 484, 496, 508 et 520, rue Lewis Ouest;

ATTENDU QUE le demandeur fait état de la difficulté de location de ses logements et désire offrir le service de location à court terme (de type AirBnB) dans ces logements afin de rentabiliser ses immeubles;

ATTENDU QUE cet usage n'est actuellement pas permis dans la zone visée (H-118) et qu'en conséquence, le propriétaire a déposé une demande de modification du règlement de zonage;

ATTENDU QUE, sur recommandation unanime défavorable du CCU, le conseil juge opportun de ne pas procéder à des ajustements au Règlement de zonage numéro 25-956 dans cette

zone (H-118) en raison des préjudices de nuisances qui viennent généralement avec ce genre d'usage.

En conséquence,
il est proposé par Loric Vautour-Ouellet
et résolu à l'unanimité:

1. Que le conseil municipal ne modifie pas le Règlement de zonage 25-956 en vigueur en raison de l'incompatibilité de ce genre d'usage avec le secteur et des préjudices possibles aux propriétés à proximité.

Adoptée

Travaux publics

26.09.11.1

Contrat WA-2026-04 - Services d'exploitation et d'entretien des ouvrages de traitements de l'eau potable et des eaux usées

ATTENDU QUE la Ville de Waterloo doit assurer l'exploitation et l'entretien de ses ouvrages de traitement de l'eau potable et des eaux usées;

ATTENDU QU'un appel d'offres public (procédure ouverte) a été réalisé sur le Système électronique d'appels d'offres (SÉAO);

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 20 août 2026, conformément aux dispositions prévues aux documents d'appel d'offres et qu'une seule soumission conforme a été reçue, à savoir :

- Société de gestion de l'eau AQUATECH: 306 467.52 \$, taxes incluses.

ATTENDU QUE la soumission déposée par *Société de gestion de l'eau AQUATECH Inc.* est conforme aux exigences du devis et a été analysée par un comité d'évaluation des offres;

ATTENDU QUE le prix soumis pour la période initiale de 2 ans et 2 mois est de 266 551.44 \$, avant taxes, avec possibilité de renouvellement conformément aux documents d'appel d'offres;

En conséquence,
il est proposé par Pierre-Richard Côté
et résolu à l'unanimité :

1. Que le conseil octroie le contrat à l'entreprise *Société de gestion de l'eau AQUATECH Inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, selon les prix unitaires prévus à la soumission datée du 20 août 2026 et conditions de l'appel d'offres, selon une valeur estimative de 266 551.44 \$, plus taxes applicables (306 467.52 \$, taxes incluses);
2. Que ces montants soient assumés à même le budget de fonctionnement;
3. Que le conseil autorise la directrice du service des travaux publics ou le directeur général par intérim à signer individuellement tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée

26.09.11.2

Contrat 2026-PRO-002 - Forage du puits Allen IV

ATTENDU QUE, lors de la séance du conseil du 9 juin 2026, le conseil a adopté la résolution 26.06.12.01 autorisant le lancement d'un appel d'offres public (procédure ouverte) pour les travaux de forage du puits Allen IV;

ATTENDU QUE l'appel d'offres a été publié sur le SEAO et qu'un seul soumissionnaire a présenté une offre, soit :

- Forage Technic-Eau Inc pour un montant de 180 670 \$, plus taxes applicables,

ATTENDU QUE la soumission de Forage Technic-Eau Inc. est conforme;

En conséquence
il est proposé par Pierre-Richard Côté
et résolu à l'unanimité :

1. Que le conseil octroie le contrat 2026-PRO-002 à Forage Technic-Eau Inc, selon les prix unitaires prévus à la soumission ainsi que les modalités de l'appel d'offres, pour une valeur estimative de 180 670\$, plus taxes applicables (207 725.33 \$, taxes incluses);
2. Que les dépenses liées aux travaux soient acquittées à même le règlement d'emprunt 26-969;
3. D'autoriser le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général par intérim ou, en son absence, le chargé de projets à signer individuellement tout document pertinent à cette fin.

Adoptée

26.09.11.3

Acquisition d'une camionnette pour le service des travaux publics

ATTENDU QUE la résolution numéro 26.04.12.1 autorisait le service des travaux publics à entreprendre les démarches visant l'acquisition d'une camionnette répondant aux critères préétablis et que des recherches ont été effectuées pendant plusieurs mois afin d'identifier un véhicule répondant aux besoins opérationnels de la Ville;

ATTENDU QU'un Chevrolet Silverado 1500, année 2022, a été identifié comme étant le véhicule répondant le mieux aux besoins du service chez le concessionnaire Granby Chevrolet Cadillac Buick GMC Granby Inc.;

ATTENDU QUE le véhicule a été inspecté;

ATTENDU QUE le coût d'acquisition du véhicule est de 35 300 \$, plus les taxes et frais accessoires applicables, pour un montant total estimé de 40 586,17 \$, taxes incluses;

ATTENDU QU' un dépôt de 500 \$ a déjà été versé afin de réserver le véhicule vu la disponibilité limitée et la résolution antérieure.

En conséquence,
il est proposé par Brigitte Hémond
et résolu à l'unanimité:

1. Le conseil autorise l'acquisition d'un Chevrolet Silverado 1500, année 2022, auprès de Granby Chevrolet Cadillac Buick GMC Granby Inc., au montant de 35 300 \$, plus les taxes et frais accessoires applicables, pour un montant total estimé de 40

586,17 \$ taxes incluses, en fonction des modalités du document d'offre d'achat ID:69575.;

2. Le conseil autorise l'affectation de cette dépense au projet PTI 2026-TP-26 - Mise à niveau du véhicule du Service des travaux publics, et que cette dépense, nette de ristourne de taxes, soit affectée au règlement d'emprunt 22-936;
3. D'autoriser le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général par intérim ou, en son absence, la directrice des travaux publics à signer tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée

Loisirs, culture et vie communautaire

26.09.12.1

Aréna Jacques-Chagnon - Concession alimentaire

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite retenir les services d'un concessionnaire alimentaire pour l'exploitation du service de restauration de l'aréna Jacques-Chagnon et qu'un appel de proposition a été réalisé sans succès;

ATTENDU QUE des démarches additionnelles ont été réalisées auprès d'entrepreneur locaux et qu'une proposition a été reçue de Gestion Maxime Lefrançois qui possède une solide expérience dans le domaine de la restauration et souhaite recréer l'ambiance appréciée des usagers tout en mettant l'accent sur la qualité du service à la clientèle, la qualité des aliments offerts ainsi qu'une expérience client conviviale favorisant la fidélisation de la clientèle;

ATTENDU QU'un intérêt a été démontré de son intérêt à assurer l'exploitation à long terme de la concession alimentaire et à obtenir les permis et autorisations requis à cette fin;

En conséquence,
il est proposé par Pierre-Paul Foisy
et résolu à l'unanimité que:

1. Le conseil autorise la signature du contrat avec Gestion Maxime Lefrançois, tel que soumise, concernant l'exploitation de la concession alimentaire de l'aréna Jacques-Chagnon pour une période de trois ans;
2. D'autoriser le maire ou, en son absence, le maire suppléant, ainsi que le directeur général par intérim ou, en son absence, la directrice des travaux publics, à signer tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution et à y apporter toute modification mineure jugée nécessaire.

Adoptée

26.09.12.2

Comité de suivi de la Politique familiale et des personnes âgées

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté, par sa résolution 26.08.28.1 du 18 août 2026, la Politique familiale et des personnes âgées de Waterloo ainsi que son plan d'action 2026-2030;

ATTENDU QU'un comité de pilotage doit être nommé afin d'assurer le suivi et la mise en oeuvre de la Politique familiale et des personnes âgées ainsi que de son plan d'action;

ATTENDU QUE le Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) prévoit la mise sur pied d'un comité de suivi responsable d'assurer la réalisation, le suivi et l'évaluation du plan d'action adopté par le conseil municipal;

ATTENDU QUE le comité de suivi doit favoriser la concertation entre la Ville, les organismes et les partenaires du milieu afin de maintenir la mobilisation nécessaire à l'atteinte des objectifs de la Politique familiale et des personnes âgées;

En conséquence,
il est proposé par Pierre-Paul Foisy
et résolu à l'unanimité:

1. De constituer le comité de suivi de la Politique familiale et des personnes âgées de la Ville de Waterloo.

2. Que le mandat du comité de suivi soit le suivant :

- Assurer le suivi de la mise en oeuvre du plan d'action 2026-2030;
- Favoriser la concertation entre la Ville de Waterloo, les organismes, les partenaires et les citoyens concernés;
- Soutenir la réalisation des actions prévues au plan d'action;
- Évaluer périodiquement l'état d'avancement des actions et recommander, au besoin, les ajustements requis;
- Documenter les résultats obtenus ainsi que les modifications apportées au plan d'action;
- Informer périodiquement le conseil municipal de l'évolution de la mise en oeuvre du plan d'action ainsi qu'émettre des recommandations.

3. Que la composition du comité de suivi soit établie comme suit :

Association des Townshippers

- Krystopher Isidore, coordonnateur de programme - jeunes et familles

Centre d'action bénévole aux 4 vents

- Josée Archambault, directrice générale*

Club FADOQ Waterloo

- Louise Wigger, présidente du conseil d'administration*

Maison des familles de Granby et région

- Manon Godard, directrice générale par intérim*

Maison des jeunes L'Exit de Waterloo

- Martin Couture*

Santé Québec Estrie - Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke

- Anne-Marie Lapalme, organisatrice communautaire*

Ville de Waterloo

- Pierre Brien, élu responsable des dossiers famille*
- Brigitte Hémond, élue responsable des dossiers aînés*
- Jessica Lamarche, coordonnatrice aux loisirs*
- Mathieu St-François, directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire*

** Ou la personne remplaçante désignée pour l'entité représentée.*

4. QUE le comité de suivi se réunisse au besoin afin d'assurer l'avancement du plan d'action et de produire un état de situation périodique des actions réalisées, en cours ou à réaliser.

Adoptée

Sécurité publique et incendie

26.09.13.1

Nominations - Plan municipal de sécurité civile

ATTENDU QUE, lors de la séance du 18 août 2026, la Ville a adopté son nouveau plan municipal de sécurité civile et que, dans ce plan, les coordonnateurs, responsables de missions et leurs substituts sont expressément nommés;

ATTENDU QU' il y a lieu de procéder au remplacement de certaines personnes, vu le mouvement de personnel survenu au sein de l'équipe municipale;

En conséquence,
il est proposé par Pierre-Paul Foisy
et résolu à l'unanimité:

Que le conseil nomme, au poste de coordonnateur municipal:

1. M. Patrick Gallagher, directeur du service de sécurité civile et incendie;
2. M. Sébastien Richer au poste de premier substitut;
3. M. Benoît Roy, en tant que second substitut.

Adoptée

Période de questions du public

11 personnes assistent à la séance. Une seule question est posée concernant l'interdiction temporaire de stationner sur un côté de la rue Taylor, durant les travaux de construction de logements. Le citoyen demande au conseil d'étudier la possibilité de rendre cette interdiction permanente, compte tenu de l'augmentation attendue de la circulation et du nombre de résidents dans le secteur. Le maire accueille le commentaire et le conseiller Pierre Brien invite le citoyen à déposer une demande au comité de mobilité.

Informations et communiqués des membres du conseil

Le maire souligne le départ de la directrice générale par intérim et greffière Jessica Tanguay et la remercie, au nom du conseil, pour son engagement envers la Ville de Waterloo. Il présente à l'assistance le nouveau directeur général par intérim Patrick Gallagher et l'accompagnatrice au service du greffe Anne Turcotte qui soutiendront l'organisation durant la transition.

Varia

Levée de la séance

Sur proposition de Pierre-Paul Foisy, la séance ordinaire du 8 septembre 2026 est levée à 19 h 33.

Prochaine séance du conseil

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal se tiendra le mardi, le 13 octobre 2026 à 19 h.

M. Pascal Russell, maire

Mme Jessica Tanguay, greffière